



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2021
Compte-rendu succinct



L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Beynes, légalement convoqué par Monsieur le Maire le vingt-deux juin 2021, s'est assemblé dans la salle du Conseil de l'Hôtel de ville à Beynes, sous la présidence d'Yves REVEL, Maire.

PRÉSENTS

Y. REVEL, T. DOLLEANS, A. PANDOLFI, P. LE COUSTOUR, S. MAIRESSE, M. NOBLET, C. MORAIN, F. MARGUERETTAZ, P. CHARTON, M. BELLOEIL M.-J. ROSSI-JAOUEN, P. MIRALT, J. P. MAILLARD, M. JOLY, X. LEFEBVRE, M. MATHIEU, J. QUELLIER, V. COURIC, S. BEGUIER, S. TRONCHE, N. DOS SANTOS (à partir de 20h23 – DEL2021/056), S. LOISEL, F. KERVERN, S. SAUTEUR.

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

N. PROUST Pouvoir à F. MARGUERETTAZ
I. RAMBOZ Pouvoir à F. MARGUERETTAZ
S. CELERIN Pouvoir à S. MAIRESSE
P. GUILLONNEAU Pouvoir à P. CHARTON
C. COPPIN Pouvoir à S. BEGUIER

ABSENTS

N. DOS SANTOS (jusqu'à 20h23 – DEL2021/055)

SECRÉTAIRE

F. MARGUERETTAZ

DÉLIBÉRATION N°2021/050 : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

A l'unanimité

Article 1

PROCÈDE par vote au scrutin public à la désignation de membres du conseil municipal pour siéger dans les commissions municipales.

Article 2

APPROUVE la modification de la composition des commissions municipales telles que présentées dans le tableau récapitulatif annexé à la présente délibération.

COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

(Annexe à la délibération 2021/050)

Monsieur Yves REVEL, Maire, est Président de droit.

FINANCES ET VIE ECONOMIQUE	AFFAIRES SCOLAIRES	SANTE	PREVENTION ET SECURITE
Therry DOLLEANS	Therry DOLLEANS	Sophie MAIRESSE	Sophie MAIRESSE
Félicien MARGUERETTAZ	Céline MORAIN	Annick PANDOLFI	Marie-José ROSSI JAOUEN
Vincent COURIC	Isabelle RAMBOZ	Patricia CHARTON	Serge CELERIN
Martine JOLY	Fabienne KERVERN	Philippe MIRAULT	Joël MAILLARD
Philippe GUILLONNEAU	Jessica QUELLIER	Myriam MATHIEU	Philippe LE COUSTOUR
Stéphane TRONCHE	Sylvie BEGUIER	Stéphane TRONCHE
Claude COPPIN
Sophie SAUTEUR
Nelson DOS SANTOS	Nelson DOS SANTOS	Nelson DOS SANTOS	Nelson DOS SANTOS
VIE DEMOCRATIQUE, AFFAIRES GENERALES ET COMMUNICATION	RESSOURCES HUMAINES	CULTURE ET PATRIMOINE	JEUNESSE, ENFANCE ET PERISCOLAIRE
Félicien MARGUERETTAZ	Philippe LE COUSTOUR	Marie-José ROSSI JAOUEN	Céline MORAIN
Vincent COURIC	Sophie MAIRESSE	Philippe GUILLONNEAU	Myriam MATHIEU
Céline MORAIN	Philippe MIRAULT	Serge LOISEL	Philippe LE COUSTOUR
Jessica QUELLIER	Xavier LEFEBVRE	Isabelle RAMBOZ	Philippe MIRAULT
Therry DOLLEANS	Joël MAILLARD	Michel NOBLET	Jessica QUELLIER
Stéphane TRONCHE	Stéphane TRONCHE
.....
.....	Sophie SAUTEUR
Nelson DOS SANTOS	Nelson DOS SANTOS	Nelson DOS SANTOS	Nelson DOS SANTOS

URBANISME ET TRAVAUX	AFFAIRES SOCIALES ET PETITE ENFANCE	VIE ASSOCIATIVE, SPORTIVE ET CULTURELLE	ENVIRONNEMENT ET PRESERVATION DES RESSOURCES
Michel NOBLET	Annick PANDOLFI	Philippe LE COUSTOUR	Patricia CHARTON
Marie José ROSSI JAOUEN	Philippe MIRAULT	Myriam MATHIEU	Marie-José ROSSI-JAOUEN
Philippe GUILLONNEAU	Sophie MAIRESSE	Félicien MARGUERETTAZ	Philippe MIRAULT
Xavier LEFEBVRE	Noëlle PROUST	Céline MORAIN	Noëlle PROUST
Patricia CHARTON	Marcel BELLOEIL	Patricia CHARTON	Joël MAILLARD
Claude COPPIN	Sylvie BEGUIER	Claude COPPIN
.....
Sophie SAUTEUR	Sophie SAUTEUR
Nelson DOS SANTOS	Nelson DOS SANTOS	Nelson DOS SANTOS	Nelson DOS SANTOS
MARCHES PUBLICS			
Marie José ROSSI JAOUEN			
Michel NOBLET			
Sophie MAIRESSE			
Philippe LE COUSTOUR			
Claude COPPIN			

DÉLIBÉRATION N°2021/051 : DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU COMITE D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES

A l'unanimité

Article 1

PROCÈDE par vote au scrutin public à la désignation d'un représentant du Conseil Municipal au sein du comité d'administration de la Caisse des Ecoles.

Article 2

DESIGNE Mme Fabienne KERVERN et Mme Sophie SAUTEUR en qualité de représentants pour siéger au sein du comité d'administration de la Caisse des Ecoles.

La liste des représentants du Conseil Municipal est donc modifiée comme suit :

Therry DOLLEANS
Fabienne KERVERN
Jessica QUELLIER
Philippe LE COUSTOUR
Sophie SAUTEUR

DÉLIBÉRATION N°2021/052 : DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL EN VUE DE LA GESTION DES ACTIVITES DU CENTRE CULTUREL LA BARBACANE (SIVU)

A l'unanimité

Article 1

PROCÈDE par vote au scrutin public à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein du Syndicat intercommunal en vue de la gestion des activités du centre culturel la Barbacane.

Article 2

DESIGNE Mme Sophie SAUTEUR en qualité de délégué titulaire et Mme Fabienne KERVERN en qualité de délégué suppléant pour siéger au sein du Syndicat intercommunal en vue de la gestion des activités du centre culturel la Barbacane.

La liste des représentants du Conseil Municipal est donc modifiée comme suit :

Titulaires :

Yves REVEL
Noëlle PROUST
Céline MORAIN
Philippe GUILLONNEAU
Marie-José ROSSI-JAOUEN
Serge LOISEL
Marcel BELLEOIL
Félicien MARGUERETTAZ
Vincent COURIC
Jessica QUELLIER
Stéphane TRONCHE
Sophie SAUTEUR

Suppléants :

Fabienne KERVERN
Patricia CHARTON
Philippe MIRAULT
Joël MAILLARD

DÉLIBÉRATION N°2021/053 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DU CONSEIL D'ECOLE DE LA MATERNELLE JACQUES PREVERT

A l'unanimité

Article 1

PROCÈDE par scrutin public, à la désignation d'un représentant du Conseil Municipal au sein du conseil d'école de la maternelle Jacques Prévert.

Article 2

DESIGNE Mme Fabienne KERVERN en qualité de représentant pour siéger au sein du conseil d'école de la maternelle Jacques Prévert.

DÉLIBÉRATION N°2021/054 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

A l'unanimité

Article 1

DÉCIDE d'approuver les modifications suivantes :

Filière administrative :

- Création d'un poste sur le cadre d'emploi d'adjoint administratif
- Création de 2 postes de Rédacteur
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe

Filière PM :

- Suppression d'un poste de brigadier-chef principal

Filière animation :

- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe
- Création d'un poste d'adjoint d'animation

Filière Médico-sociale :

- Création d'un poste sur le cadre d'emploi des ATSEM
- Suppression d'un poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe au 1^{er} janvier 2022

Filière Technique :

- Création d'un poste sur le cadre d'emploi d'adjoint technique

Filière culturelle :

- Création de 2 postes à temps non complet de 4h00 sur le grade d'assistant d'enseignement artistique
- Suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à TNC de 8h00

Article 2

DIT que les crédits seront prévus au budget 2021.

DÉLIBÉRATION N°2021/055 : SOLLICITATION D'UN FONDS DE CONCOURS AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR D'YVELINES POUR LE REAMENAGEMENT DE L'ETAGE DE L'HOTEL DE VILLE

A la majorité

(par 27 voix Pour, 1 voix Contre)

Article 1^{er}

DÉCIDE de procéder à des travaux de réaménagement de l'étage de l'Hôtel de Ville, pour un montant estimé à 123 187,21€ HT soit 147 824,65€ TTC,

Article 2

SOLLICITE l'attribution d'un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines en vue de participer au financement des travaux de réaménagement de l'étage de l'Hôtel de Ville à hauteur de 27 314,71€,

Article 3

AUTORISE le Maire à signer tout acte afférant à cette demande,

Article 4

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2021,

Article 5

PRÉCISE que la recette sera inscrite à l'article 13251.

DÉLIBÉRATION N°2021/056 : BUDGET GÉNÉRAL : COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2020

A l'unanimité

Article unique

ADOpte le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2020 du Budget Général dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

DÉLIBÉRATION N°2021/057 : BUDGET GÉNÉRAL : COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2020

A la majorité

(par 26 voix Pour, 2 Absentions)

Article unique

DÉCIDE de statuer favorablement sur l'ensemble des opérations budgétaires et comptables effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire pour le budget général de la Ville.

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
A - Résultat antérieur	810 277.19	628 307.30	1 438 584.49
Opérations de l'exercice			
B - Dépenses	2 532 732.56	9 519 946.29	12 052 678.85
C- Recettes	3 311 882.08	9 353 445.77	12 665 327.85
RÉSULTAT GÉNÉRAL (A+C-B)	1 589 426.71	461 806.78	2 051 233.49

DÉLIBÉRATION N°2021/058 : BUDGET GÉNÉRAL : AFFECTATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT - EXERCICE 2020

A la majorité

(par 27 voix Pour, 2 Absentions)

Article unique

DÉCIDE d'affecter définitivement le résultat de fonctionnement constaté au Compte Administratif 2020 comme suit :

---> la somme de 461 806,78 Euros au compte 002 « Excédent de Fonctionnement reporté ».

Ce montant a été repris au Budget Primitif 2021.

DÉLIBÉRATION N°2021/059 : BUDGET ASSAINISSEMENT : COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2020

A l'unanimité

Article unique

ADOpte le Compte de Gestion du Receveur pour l'exercice 2020 du Budget Assainissement dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

DÉLIBÉRATION N°2021/060 : BUDGET ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2020

A l'unanimité

Article unique

DÉCIDE de statuer favorablement sur l'ensemble des opérations budgétaires et comptables effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire pour le budget Assainissement.

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
A - Résultat antérieur	-1 109 817.39	10 142.22	-1 099 675.17
Opérations de l'exercice			
B - Dépenses	2 474 540.21	329 688.16	2 804 228.37
C - Recettes	3 256 842.46	678 610.27	3 935 452.73
RÉSULTAT GÉNÉRAL (A+C-B)	- 327 515.14	359 064.33	31 549.19

DÉLIBÉRATION N°2021/061 : BUDGET ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION - EXERCICE 2020

A l'unanimité

Article unique

DÉCIDE d'affecter définitivement le résultat d'exploitation constaté au Compte Administratif 2020 du budget Assainissement comme suit :

---> 119 886,98 Euros au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »

---> 239 177,35 Euros au compte 002 « Excédents antérieurs reportés » dans la section d'exploitation.

Ces montants ont été repris au Budget Primitif 2021.

DÉLIBÉRATION N°2021/062 : BUDGET BIENS IMMOBILIERS MEUBLÉS : COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2020

A l'unanimité

Article unique

ADOpte le Compte de Gestion du Receveur pour l'exercice 2020 du Budget Biens Immobiliers Meublés dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

DÉLIBÉRATION N°2021/063 : BUDGET BIENS IMMOBILIERS MEUBLÉS : COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2020**A l'unanimité****Article unique**

DÉCIDE de statuer sur l'ensemble des opérations budgétaires et comptables effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire, pour le budget « Biens Immobiliers Meublés » de la ville de Beynes.

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
A - Résultat antérieur	26 387,69	21 030,88	47 418,57
Opérations de l'exercice			
B - Dépenses	62 525,14	46 964,38	109 489,52
C- Recettes	33 234,43	62 704,50	95 938,93
RÉSULTAT GÉNÉRAL (A+C-B)	-2 903,02	36 771,00	33 867,98

DÉLIBÉRATION N°2021/064 : BUDGET BIENS IMMOBILIERS MEUBLÉS : AFFECTATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT - EXERCICE 2020**A l'unanimité****Article unique**

DÉCIDE d'affecter définitivement le résultat d'exploitation constaté au Compte Administratif 2020 comme suit :

--> 2 903,02 Euros au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »

---> 33 867,98 Euros au compte 002 « Excédents de fonctionnement reportés » dans la section de Fonctionnement.

Ces montants ont été repris au Budget Primitif 2021.

DÉLIBÉRATION N°2021/065 : DISPOSITIF DEPARTEMENTAL « ENTRETIEN DU PATRIMOINE RURAL » : CREATION D'UN CARNET D'ENTRETIEN POUR L'EGLISE**A l'unanimité****Article 1**

APPROUVE le projet de réalisation et la mise à jour d'un diagnostic sanitaire d'entretien de l'édifice concerné ainsi que la réalisation de travaux d'entretien.

Article 2

DONNE son accord pour la réalisation du diagnostic sanitaire d'un montant maximal de 20 000 € T.T.C.

Article 3

DONNE son accord pour la mise à jour du carnet d'entretien dont le montant maximal est estimé à 6 000 € TTC.

Article 4

DONNE son accord pour la réalisation des travaux d'entretien conformément à la programmation qui sera établie dans le diagnostic sanitaire et dont le montant est estimé au maximum à 25 000 € TTC/an.

Article 5

SOLLICITE auprès du Conseil départemental une subvention de 80 % du montant des prestations T.T.C. plafonnée selon les modalités du dispositif concerné :

- à 8 000 € pour la création d'un carnet d'entretien,
- à 4 000 € pour la mise à jour du carnet,
- à 15 000 € pour la réalisation de travaux d'entretien.

Article 6

S'ENGAGE à prendre en charge la part qui lui incombe.

Article 7

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec le Département définissant les modalités pratiques de l'opération et tout document nécessaire à l'application de la présente décision.

Article 8

DIT que le montant est inscrit au budget général de la Commune.

DÉLIBÉRATION N°2021/066 : CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE DE BEYNES / SIVU LA BARBACANE

A l'unanimité

Article 1

APPROUVE la convention de partenariat ville de Beynes / SIVU La Barbacane.

Article 2

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

DÉLIBÉRATION N°2021/067 : PERIMETRE DE SAUVEGARDE DU COMMERCE LOCAL DANS LEQUEL S'EXERCE UN DROIT DE PREEMPTION

A l'unanimité

Article unique

DECIDE d'adopter le périmètre de sauvegarde du commerce défini selon le plan annexé à la présente délibération, et à l'intérieur duquel sont soumises au droit de préemption les cessions de fonds de commerce, fonds artisanaux et baux commerciaux.

DÉLIBÉRATION N°2021/068 : CONVENTION RELATIVE À L'INTERVENTION D'ANIMA' JEUNES DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF AU COLLÈGE FRANÇOIS RABELAIS DE BEYNES ET CONVENTION DE PRISE EN CHARGE DES REPAS DES ANIMATEURS

A l'unanimité

Article 1

DÉCIDE de passer une convention avec :

**Le collège François Rabelais
Val des 4 Pignons, 75 Avenue Charles de Gaulle,
78650 BEYNES
Représenté par Madame HAREL, Principal,**

Article 2

AUTORISE le Maire à signer la convention d'intervention d'Anima' Jeunes dans le cadre de l'accompagnement éducatif au collège François Rabelais de Beynes et la convention de prise en charge des repas des animateurs par le Collège ci-annexées.

DÉLIBÉRATION N°2021/069 : CIRCUITS SPECIAUX SCOLAIRES DANS LES DEPARTEMENTS DES YVELINES, DU VAL-D'OISE ET DE L'ESSONNE : AUTORISATION DE SIGNATURE AVENANT DE TRANSFERT N°1

A l'unanimité

Article 1

DÉCIDE d'accepter le transfert du lot n°3 du marché n°2020-045, qui substitue comme pouvoir adjudicateur le cessionnaire (la ville de Beynes) au cédant (Ile de France Mobilités). Ce dernier aura les mêmes droits et obligations.

Article 2

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1 de transfert.

DÉLIBÉRATION N°2021/070 : MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

A l'unanimité

Article 1

DÉCIDE d'instaurer le Droit de Préemption Urbain à l'ensemble des zones urbaines (U) et d'urbanisation future (AU) du Plan Local d'Urbanisme de la commune,

Article 2

DÉCIDE d'instaurer le Droit de Préemption Urbain dit « renforcé » défini à l'article L.211-4 du Code de l'Urbanisme à l'ensemble des zones urbaines (U) et d'urbanisation future (AU) du Plan Local d'Urbanisme de la commune,

Article 3

DONNE Délégation à Monsieur le Maire pour l'exercice, au nom de la commune, du droit de préemption dans le périmètre exposé précédemment.

Article 4

PRÉCISE que, outre les formalités habituelles de publication :

- cette délibération sera transmise au Directeur Départemental des Finances Publiques, à la Chambre départementale des notaires, au barreau et au greffe du Tribunal judiciaire de Versailles,
- elle fera l'objet d'une insertion dans deux journaux d'annonces légales diffusés dans le département.

DÉLIBÉRATION N°2021/071 : OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC RUE DE L'AVENIR

A l'unanimité

Article 1

FIXE à 500€ annuels la redevance due pour l'occupation privative de 90 m² du domaine public de la rue de l'Avenir, entre le chemin rural n°48 de la Haute Pissotte et les parcelles cadastrées ZM 198 et 287, selon le croquis annexé.

Article 2

PRECISE que cette occupation ne doit pas imperméabiliser le sol.

DÉLIBÉRATION N°2021/072 : MODIFICATION DES LIMITES COMMUNALES DE BEYNES

A l'unanimité

Article 1

APPROUVE le principe de la modification des limites territoriales de la commune.

Article 2

DECIDE de solliciter le Préfet des Yvelines pour le lancement de la procédure de modification des limites communales.

DÉLIBÉRATION N°2021/073 : SIRENE DU RESEAU NATIONAL D'ALERTE DE L'ETAT : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A STORENGY PAR LA VILLE

A la majorité

(par 28 voix Pour, 1 voix Contre)

Article unique

PREND ACTE de la convention d'autorisation d'utilisation, entretien, maintenance et essais d'une sirène du réseau national d'alerte à STORENGY et autoriser la Maire ou son représentant à la signer.

DÉLIBÉRATION N°2021/074 : ANTENNES COUPERIE : CONVENTION DE RENOUVELLEMENT DE BAIL CIVIL AVEC TELEDIFFUSION DE FRANCE (TDF)

POINT RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR

DÉLIBÉRATION N°2021/075 : CEE : CONVENTION DE VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE AVEC LE SEY

A l'unanimité

Article unique

APPROUVE la convention de valorisation des certificats d'économies d'énergie avec le SEY et autorise le Maire ou son représentant à la signer.

Fait à Beynes, le 30/06/2021.

Le Maire,
Yves REVEL

Affiché le 02/07/2021
Retiré le 02/09//2021

